

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 35/2022

DECISION DU MAIRE

Signature de la proposition financière de WICONNECT pour la maintenance du firewall et des bornes Wifi du système d'information du 24/01/2023 au 23/01/2024

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal 101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance du firewall et des bornes Wifi du système d'information sont essentiels à son bon fonctionnement.

Le Maire décide de signer la proposition financière de la société WICONNECT, 4 rue Monge, Pôle d'activités d'Ecouvres, 61000 ALENCON, d'un montant de 4044.13 € HT, soit 4896 € TTC, pour la période de maintenance allant du 24/01/2023 au 23/01/2024.

Fait à Pont-Audemer, le 31 janvier 2023

Publié le 07/02/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230131-35-AU
Date de télétransmission : 07/02/2023
Date de réception préfecture : 07/02/2023

Le Maire.

